

Nom du produit: DURSBAN* 5G Insecticide**Date de révision:** 2012/11/20**Date d'impression:** 20 Nov
2012

Dow AgroSciences S.A.S. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit

DURSBAN* 5G Insecticide

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dow AgroSciences S.A.S.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Marco Polo, Bâtiment B
B.P. 1220
790 Avenue du Docteur Donat
ZAC du Font de l'Orme 1
06254 MOUGINS CEDEX
France

Information aux clients:

(0) 493 95 60 00

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

0033 388 736 000

Contact local en cas d'urgence:

00 33 388 736 000

ORFILA: 01.45.42.59.59

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
---	--------	---

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole de danger:

N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers:

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Conseils de prudence:

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S25 - Éviter le contact avec les yeux.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S29/35 - Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les pré-cautions d'usage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 2921-88-2 No.-CE 220-864-4 Index 015-084-00-4	—	5,0 %	chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle	Acute Tox., 3, H301 Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CAS 12001-26-2 No.-CE Not available	—	> 20,0 - < 30,0 %	Minéraux du groupe mica#	Non classé.
No.-CAS 12174-11-7 No.-CE	—	> 20,0 - < 30,0 %	Clay##	Non classé.
No.-CAS 1317-65-3 No.-CE 215-279-6	—	> 20,0 - < 30,0 %	Calcaire#	Non classé.
No.-CAS 25322-69-4 No.-CE	—	< 10,0 %	Polypropylèneglycol	Acute Tox., 4, H302

Polymère

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 2921-88-2 No.-CE 220-864-4 Index 015-084-00-4	5,0 %	chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O- diéthyle et de O-3,5,6- trichloro-2-pyridyle	T: R25; N: R50, R53
No.-CAS 12001-26-2 No.-CE Not available	> 20,0 - < 30,0 %	Minéraux du groupe mica#	Non classé.
No.-CAS 12174-11-7 No.-CE	> 20,0 - < 30,0 %	Clay##	Non classé.
No.-CAS 1317-65-3 No.-CE 215-279-6	> 20,0 - < 30,0 %	Calcaire#	Non classé.
No.-CAS 25322-69-4 No.-CE Polymère	< 10,0 %	Polypropylèneglycol	Xn: R22

Substance(s) avec une valeur limite d'exposition professionnelle.

Composant(s) volontairement divulgué(s).

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et/ou transporter au service des urgences.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe «Description» de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Le chlorpyrifos est un inhibiteur de la cholinestérase. Traiter en mode symptomatique. Dans le cas d'une grave intoxication, utiliser immédiatement l'antidote après avoir créé un courant d'air et fait respirer. L'atropine, seulement par injection, est l'antidote préférable. Les oximes, tels que le 2-PAM/Protopam, peuvent aider en thérapie si elles sont utilisées tôt; cependant, il faut les utiliser conjointement avec l'atropine. Tenter de maîtriser les crises en administrant par voie intraveineuse de 5 à 10 mg de diazépam (pour un adulte) pendant 2 à 3 minutes. Répéter à toutes les 5 à 10 minutes au besoin. Surveiller de près en cas d'hypotension, de dépression respiratoire et de nécessité d'intubation. Si les crises persistent après 30 mg, envisager un deuxième agent. Si les crises persistent ou se reproduisent, administrer par voie intraveineuse de 600 à 1200 mg de phénobarbital (pour un adulte) dilué dans 60 ml de solution saline à 0,9 % à raison de 25-50 mg/minute. Évaluer l'hypoxie, la dysrythmie, les troubles électrolytiques, l'hypoglycémie (traiter les adultes avec 100 mg de dextrose par intraveineuse). S'il y a exposition, des tests sur la cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer l'importance de l'exposition (des données de base sont utiles). Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de potassium. Les produits de combustion dangereux peuvent comprendre des produits à l'état de trace tels que: Oxydes de phosphore Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Le contenant peut laisser des gaz s'échapper et/ou peut éclater à cause du feu. Le transport pneumatique ou d'autres opérations de manutention mécanique peuvent générer des poussières combustibles. Afin de réduire les risques d'explosion de poussières, ne pas laisser ces dernières s'accumuler. Si la quantité d'oxygène est insuffisante, la combustion produit une fumée dense.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensables. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Refroidir les environs avec de l'eau afin de circonscrire la zone d'incendie. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Rester en amont du vent par rapport au déversement. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou les brouillards. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veillez consulter l'étiquette du produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O- diéthyle et de O-3,5,6- trichloro-2-pyridyle	France	VME	0,2 mg/m ³ PEAU Valeur indicative (VL)
	ACGIH (USA)	VME Fraction inhalable et vapeur	0,1 mg/m ³ PEAU, IBE
Minéraux du groupe mica	ACGIH (USA)	VME Fraction alvéolaire.	3 mg/m ³

Calcaire	France	VME	10 mg/m3
	ACGIH (USA)	VME	Valeur indicative (VL)
		Particules respirables.	3 mg/m3
	ACGIH (USA)	VME	10 mg/m3
		Particules inhalables.	
Polypropylèneglycol	AIHA WEEL	VME	10 mg/m3
		Aérosol.	

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

La notation « PEAU » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.

Elle vise à sensibiliser les lecteurs au fait que l'inhalation pourrait ne pas être la seule voie d'exposition et qu'il faudrait envisager de prendre des mesures afin de réduire l'exposition cutanée au minimum.

Une notation « IBE » qui suit la valeur limite d'exposition indique qu'il s'agit d'une valeur se référant à l'évaluation des résultats de suivi biologique considérée comme un indicateur de l'absorption d'une substance par toutes les voies d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau: Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

-Protection des mains: Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit-être réduit au minimum.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans les atmosphères empoussiérées ou en présence de brouillards, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Granulés
Couleur	Brun
Odeur	Aucune donnée d'essais disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	Aucune donnée d'essais disponible
Point de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	Sans objet

Point d'ébullition (760 mm Hg)	Sans objet.
Point d'éclair - coupelle fermée	Sans objet
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Non <i>Inflammabilité (solides)</i>
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Sans objet Supérieure: Sans objet
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur (air = 1)	Sans objet
Densité (H₂O=1)	2,429 20 °C/4 °C <i>Méthode A3 de la CE</i>
Solubilité dans l'eau (en poids)	Aucune donnée d'essais disponible
Température d'auto-inflammation	<i>Méthode A16 de la CE</i> Aucun(e) en-dessous de 400°C
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Propriétés explosives	Non <i>Méthode U.E. A.14</i>
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	1,1 5G <i>Volume tassé</i>
----------------------------------	----------------------------

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Instable à températures élevées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Éviter les températures supérieures à 160 °C. L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées.

10.5 Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

DL50, rat, mâle et femelle > 2.000 mg/kg

Pas de mortalité à cette concentration.

Risque d'aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cutanée

L'absorption cutanée ne devrait provoquer aucun effet nocif.

DL50, rat, mâle et femelle > 2.000 mg/kg

Pas de mortalité à cette concentration.

Inhalation

En raison des propriétés physiques, des vapeurs sont peu probables. Une brève exposition (quelques minutes) ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

Domage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Corrosion / irritation de la peau

Essentiellement non irritant pour la peau.

Sensibilisation

Peau

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate. Les symptômes d'exposition excessive à l'ingrédient actif peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmolement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Glandes surrénales. Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation. Pour le ou les principaux composants: Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmonaires.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le développement

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Les résultats d'études de reproduction sur des animaux de laboratoires indiquent que le chlorpyrifos ne provoque pas d'effets néfastes sur la fécondité. Des preuves de toxicité sur les descendants existent, mais uniquement à des doses assez élevées pour provoquer des effets toxiques importants chez les parents.

Toxicologie génétique

On considère que l'ingrédient actif a un risque de toxicité génétique minimal sur la base d'une majorité de données négatives ainsi que quelques résultats équivoques ou marginalement positifs.

Toxicologie des composants - Chlorpyrifos

Inhalation	CL50, rat > 1 mg/l
------------	--------------------

Inhalation	Concentration maximale pouvant être atteinte.. Pas de mortalité à cette concentration.
------------	--

Toxicologie des composants - Calcaire

Inhalation	Concentration maximale pouvant être atteinte.. Pas de mortalité à cette concentration. CL50, 4 h, Aérosol, rat > 3,0 mg/l
------------	---

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles). Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

|| CL50, truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), Essai en semi-statique, 96 h: 1,1 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

|| CE50, puce d'eau *Daphnia magna*, Essai en statique, 48 h: 0,0068 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

|| CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), Essai en statique, 72 h: > 22 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

|| DL50 par voie orale, *Anas platyrhynchos* (Canard Mallard): > 2000 mg/kg poids corporel.

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

|| CL50, *Eisenia fetida* (vers de terre), 14 jr: > 1.000 mg/kg

12.2 Persistance et dégradabilité**Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

|| Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Stabilité dans l'eau (demi-vie):

|| 72 jr

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
22 %	28 jr	Test OCDE 301D	Manqué

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
$9,0 \cdot 10^{-11}$ cm ³ /s	1,4 h	Estimation

|| Demande théorique en oxygène: 2,46 mg/mg

Données pour le composant: Minéraux du groupe mica

|| La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: Clay

|| La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: Calcaire

|| La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: Polypropylène glycol

|| Pour cette famille de produits: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

|| **Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

|| **Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow):** 4,7 Estimation

Données pour le composant: Minéraux du groupe mica

|| **Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Données pour le composant: Clay

|| **Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Données pour le composant: Calcaire

|| **Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Données pour le composant: Polypropylène glycol

|| **Bioaccumulation:** Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

12.4 Mobilité dans le sol**Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

|| **Mobilité dans le sol:** Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

|| **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 8.151 **Constante de la loi d'Henry (H):** $4,78 \cdot 10^{-01}$ Pa*m³/mole.

Données pour le composant: **Minéraux du groupe mica**

|| Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Clay**

|| Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Calcaire**

|| Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **Polypropylèneglycol**

|| Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Données pour le composant: **chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

|| Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

|| Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Minéraux du groupe mica**

|| Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **Clay**

|| Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **Calcaire**

|| Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

|| Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Polypropylèneglycol**

|| Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

|| Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Données pour le composant: **chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

|| Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **Minéraux du groupe mica**

|| Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **Clay**

|| Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **Calcaire**

|| Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **Polypropylèneglycol**

|| Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID****14.1 Numéro ONU**

UN3077

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Nom technique: CHLORPYRIFOS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 9

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conditions spéciales: Donnée non disponible

Numéro d'identification du danger:90

ADNR / ADN**14.1 Numéro ONU**

UN3077

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Nom technique: CHLORPYRIFOS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 9

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

IMDG**14.1 Numéro ONU**

UN3077

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

Nom technique: CHLORPYRIFOS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 9

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro SME: F-A,S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil**IBC**

Sans objet

ICAO/IATA**14.1 Numéro ONU**

UN3077

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

Nom technique: CHLORPYRIFOS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 9

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)**

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

France. Tableaux des maladies professionnelles

chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O- diéthyle et de O-3,5,6- trichloro-2-pyridyle	Tableau:	34
chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O- diéthyle et de O-3,5,6- trichloro-2-pyridyle	Tableau:	A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un usage adéquat et sécuritaire de ce produit, veuillez consulter les conditions d'utilisation stipulées sur l'étiquette.

Section 16. AUTRES DONNÉES**Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risques dans la section Composition

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Révision

Numéro d'identification: 53346 / 3015 / Date de création 2012/11/20 / Version: 2.0

Code DAS: EF-726

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Dow AgroSciences S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus.

Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.